E 5048

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 janvier 2010 Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 janvier 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail : Nomination de M.

Antonio VERGUEIRO membre titulaire portugais en remplacement de M. Heitor SALGUEIRO, membre démissionnaire.

5087/10.



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12 janvier 2010 (20.01) (OR. en)

5087/10

SOC 9

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des Représentants permanents / Conseil
n° doc. préc.:	15407/09 SOC 654
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:
	Nomination de M. Antonio VERGUEIRO membre titulaire portugais en remplacement de M. Heitor SALGUEIRO, membre démissionnaire

- Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Heitor SALGUEIRO, membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (Portugal) du conseil de direction de la Fondation mentionnée en objet.
- En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

M. Antonio VERGUEIRO CIP - Conféderation des industries portugaises Av. 5 de Outubro, n. 35, 1 P-1069-193 LISBONNE

Tél.: + 351 213 164 700 Fax: + 351 213 579 986 e-mail: dajsl@cip.org.pt

- 4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) <u>d'adopter</u>, en point "A" de son ordre du jour, <u>le texte de la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe; et
 - b) de décider de faire <u>publier</u> le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

5087/10 ock/iv 2 DG G FR

DÉCISION DU CONSEIL

portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit :

- (1) Par sa décision du 19 novembre 2007², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Heitor SALGUEIRO.
- (3) L'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE:

1

JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 E du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Antonio VERGUEIRO est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de
M. Heitor SALGUEIRO, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil Le président
